

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 FÉVRIER 2017

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Madame	Catherine Haulard	Directrice générale

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

691-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Boisvert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

692-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption des procès-verbaux de la séance:

4.1.1. Séance régulière du 16 janvier 2017

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

Dépôt du Bordereau de la correspondance du mois de janvier 2017.

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2017-001	Municipalité St-Louis-de-Gonzague	Conseil municipal	Demande appui - Utilisation outils électroniques séances du conseil
2017-002	Club Quad	Conseil municipal	Facture traverse Route 131
2017-003	Municipalité St-Michel-des-Saints	Caroline Laporte	Avis infraction - Installation septique
2017-004	Coalition opposants projet minier	Conseil municipal	Demande de visibilité gratuite
2017-005	SÉPAQ	Conseil municipal	Invitation bilan 2016 et prévisions 2017
2017-006	Comptoir alimentaire Haute Matabwinie	Conseil municipal	Explication services offerts
2017-007	Réjean Gouin	Gaétan Morin	Baux 2016 - Avis de non-paiement
2017-008	Denis Proulx	Catherine Haulard	Plainte freins Jacob - Rue Des Aulnaies

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

693-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	57,714.05\$
5.1.2. Salaires	62,402.31\$
5.1.3. Paiement automatiques	63,443.85\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>136,190.51\$</u>
	319,750.72\$

Représentés par les chèques #14954 à #15103.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Votes pour : Pierre Tardif, Gilles Boisvert, Gilles Sénécal, Richard Gilbert, Guylaine Gagné

Votes contre : M. François Dubeau

Adopté à la majorité.

5.2. Plage municipale – Sauveteurs 2017

694-2017

CONSIDÉRANT QUE le Centre aquatique a présenté à la Municipalité une offre de services pour surveiller la plage municipale durant la saison estivale 2017.

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : François Dubeau

D’OCTROYER le contrat de surveillance 2017 de la plage municipale au Centre aquatique de Joliette au montant de 9,265.15 + taxes et frais de déplacements, selon les termes du contrat et appliquer la dépense au g/l 02-701-40-451.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l’unanimité.

5.3. Corporation du lac Taureau – Dépôt États financiers 2016

695-2017

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Boisvert

Les États financiers 2016 de la Corporation du lac Taureau sont déposés aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Services professionnels - Services juridiques

696-2017

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la fourniture de services professionnels (services juridiques);

ATTENDU qu'une analyse des soumissions a été effectuée par le comité de sélection selon les critères d'évaluation et de pondération pour des services professionnels;

ATTENDU QUE le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final est Bélanger Sauvé.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

D'OCTROYER le contrat pour les services juridiques en relations du travail à la firme Bélanger Sauvé au taux horaire de 175.00\$ + taxes, aux modalités stipulées à l'appel d'offres 2017-01, grille en annexe;

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Soutien financier

697-2017

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

- Comptoir alimentaire Haute Matawinie 500\$

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Coordonnateur(trice) Parcs – Saison 2017

698-2017

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un(e) Coordonnateur(trice) Parcs (Camping, Plage et débarcadères publics) pour la saison estivale 2017.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

D'AUTORISER l'ouverture du poste Coordonnateur(trice) Parcs (Camping, Plage et débarcadères publics) pour la saison estivale 2017.

De mandater M. Réjean Guoin, Mmes Guylaine Gagné, Catherine Haulard et Marie Ève St-Georges à former le comité de sélection des candidat(e)s.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & développement économique

8. Avis de motion

9. Adoption des règlements

9.1. Règlement 607-2017 Immobilisations égouts

699-2017

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Pierre Tardif

Adoption du projet de règlement 607-2017 Immobilisations égouts

Adopté à l'unanimité.

9.2. Règlement 608-2017 Immobilisations aqueduc

700-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Boisvert

Adoption du règlement 608-2017 Immobilisations aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

10. Loisirs & Parcs

10.1. Endurocross – Fédération motocyclistes sentiers du Québec

701-2017

CONSIDÉRANT la demande de la part de la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec pour permettre un événement d'endurocross (VTT le samedi et Motos le dimanche) sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090), qui se déroulerait les 19 et 20 août 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints juge que l'évènement atteint les objectifs de promotion et de relance économique de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu :

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec est responsable de tout dommage matériel ou corporel pendant les activités de l'Endurocross des 20 et 21 août 2016 sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090) ;
- La Municipalité n'est pas responsable de l'aménagement des pistes ni d'aucune infrastructure reliée aux courses de VTT et Motos avant et pendant l'évènement ;

- La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'évènement d'ici le 1 mai 2017. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2,000,000\$ par réclamation pour les évènements du 19 et 20 août 2017 sur la propriété appartenant à la Municipalité sur le Chemin Kataway (matricule 6771-00-4090);
- La Municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'évènement avec la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec ;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit :
 - 15 x Bacs poubelles noires
 - 5 x Bacs recyclage bleus
 - 1 x Conteneur 8 verges(La Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec doit nettoyer le terrain et vider les bacs dans le conteneur le samedi et dimanche en fin de journée)
 - 8 toilettes chimiques
 - Tracteur avec réservoir sur remorque (citerne)
 - 10 x Cônes de circulation
 - Présence de 2 Premiers répondants
- D'autoriser la vente de nourriture sur le site sur présentation d'un permis conforme du MAPAQ.
- Tous les biens et équipements en lien avec l'évènement ne peuvent être amenés sur le site que jeudi le 17 août 2017 et doivent être enlevés dès le lendemain du 20 août 2017;
- D'appuyer la Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec auprès de la ZEC Collin pour l'obtention d'un droit de passage de 500 mètres pour la configuration de la piste de course.

Adopté à l'unanimité.

10.2. Rendez Vous Country 2017

702-2017

ATTENDU QUE le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints aura lieu du 30 août au 3 septembre 2017.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- La Municipalité avisera ses assureurs pour la couverture de l'évènement (le programme complet des activités du Rendez-vous Country devra être remis à la municipalité pour le transmettre à nos assureurs) ;
- La Municipalité mandate Mme Marie-Eve St-Georges pour la coordination de l'évènement ;
- La municipalité autorise le paiement d'une commandite de 3,000 \$, confirme l'apport gratuit des services municipaux et le stationnement (sans frais de permis) des roulottes à des fins de séjours temporaires sur les terrains privés du périmètre urbain pendant le Rendez-vous Country de Saint-Michel-des-Saints pour la période du 29 août au 5 septembre 2017 (jusqu'à un maximum de 4 roulottes par terrain) ;
- La municipalité autorise l'installation d'affiches non-conformes pour une période de 2 mois avant l'évènement, la tenue de spectacles extérieurs jusqu'à minuit trente et la présence de vendeurs itinérants sur les rues municipales;
- La municipalité autorise la parade du Rendez-vous Country sur la rue Brassard à compter de 13 h, samedi le 2 septembre 2017 et autorise la participation de la Sécurité publique.
- D'autoriser la décoration d'un espace public de la municipalité et d'un char allégorique lors de la parade.
- De demander à la Sûreté du Québec une présence additionnelle pour évènement spécial.

Adoptée à l'unanimité

10.3. Rassemblement des camionneurs 2017

703-2017

ATTENDU QUE le Rassemblement des camionneurs de Saint-Michel-des-Saints aura lieu 24 juin 2017.

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Richard Gilbert

- Les organisateurs devront fournir copie conforme d'une lettre de garantie de son assureur pour la couverture de l'évènement d'ici le 1 juin 2017. La lettre de garantie doit couvrir une responsabilité civile de 2,000,000\$ par réclamation pour les évènements du 24 juin 2017 sur les propriétés appartenant à la Municipalité;
- La Municipalité confirme l'apport gratuit :
 - 15 x Bacs poubelles noires
 - 5 x Bacs recyclage bleus
 - 1 x Conteneur 8 verges(Les organisateurs devront nettoyer les terrains et vider les bacs dans le conteneur à la fin des activités)
 - Prêt des barrières et cônes de circulation
 - Présence de 5 pompiers volontaires et du directeur de la Sécurité publique
 - Accès à la patinoire municipale
 - Dérogation autorisée pour les roulottes à des fins de séjours temporaires sur le terrain du parc des Loisirs (vendredi le 23 juin à dimanche le 25 juin). Vendredi le 23 juin les roulottes doivent être dans la section du terrain de soccer seulement (pour ne pas perturber les activités de la Fête Nationale)
- Autorisation accordée pour la prolongation de musique jusqu'à minuit trente
- D'autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre Chagnon et Durand) la rue Matawin (entre Durand et St-Michel), la rue Boucher et la rue Beauséjour le 24 juin entre midi et 16h00.

Adoptée à l'unanimité

10.4. CREVALE – Persévérance scolaire

704-2017

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés;

CONSIDÉRANT QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous et que nos écoles ont besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : Gilles Boisvert

Il est résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2017 et à relever le défi de «Municipalité première de classe 2017 » par les actions suivantes :

- Offre d'activités de loisir parents-enfants
- Investissement dans la bibliothèque municipale
- Collaboration avec les écoles de votre milieu
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans vos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.
- Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web
- Diffusion sur les panneaux électroniques de la ville de messages d'encouragement destinés aux étudiants
- Diffusion dans le bulletin municipal de messages félicitant les nouveaux diplômés de leur territoire

Adoptée à l'unanimité

10.5. Vin d'honneur – Dr Tran

705-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'autoriser la tenue d'un vin d'honneur pour la retraite du Dr Tran le 4 mars 2017 à la salle JM Bellerose et une dépense maximum de 500\$.

Adoptée à l'unanimité

10.6. Grandir ensemble Matawinie - Projet la grande contagion

706-2017

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale est un lieu propice pour créer des occasions de vivre des expériences positives pour les parents et les enfants;
CONSIDÉRANT QUE le regroupement Grandir Ensemble en Matawinie est en mesure de déposer une collection de livres d'une valeur de 500 \$ dans cette bibliothèque;
CONSIDÉRANT QUE le développement de l'enfant est un enjeu important pour notre municipalité.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

QUE la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints assume l'administration de la collection GEM et permettra le déploiement de stratégies gagnantes afin de favoriser l'atteinte des objectifs du projet ;
QUE la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints accepte de maintenir son partenariat auprès du regroupement et ainsi contribuer au développement global des enfants de 0 à 5 ans et leur famille tout en permettant le rayonnement dans sa communauté du projet ainsi que du regroupement ;
D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs et de la culture et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'ensemble des documents qui découlent de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

11.1. Fonds de protection de l'environnement Matawinien – Plan gestion matières résiduelles

707-2017

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie par l'entremise du Fonds de protection de l'environnement Matawinien a mis sur pied un projet d'implantation du tri des matières résiduelles dans les écoles primaires et que 5 écoles seront sélectionnées dans notre MRC ;

ATTENDU QUE l'école primaire Saint-Jean Baptiste de Saint-Michel-des-Saints a déposé une lettre d'intention pour la participation de l'école au projet

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints appuie la participation de l'école primaire Saint-Jean Baptiste au projet d'implantation du tri des matières résiduelles avec l'aide de la MRC de la Matawinie par l'entremise du Fonds de protection de l'environnement Matawinien.

Adoptée à l'unanimité

12. Travaux publics

12.1. M.T.Q. – Route 131

708-2017

ATTENDU QUE la Route 131 à partir de Sainte-Émélie-de-L'énergie est le seul axe routier pour les communautés de St-Zénon, Saint-Michel-des-Saints et Manawan ;

ATTENDU QUE la Route 131 à partir de Sainte-Émélie-de-L'énergie est utilisé par les résidents, travailleurs, villégiateurs et camionneurs de la Matawinie Nord et le flux de trafic est important ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant un déclin dans la qualité et la rapidité de l'entretien hivernal 2016/2017 de la route 131 entre Sainte-Émélie-de-L'énergie et Saint-Michel-des-Saints ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de demander au Ministère des Transport d'améliorer la qualité et la rapidité de l'entretien hivernal de la route 131 entre Sainte-Émélie-de-L'énergie et Saint-Michel-des-Saints.

Adoptée à l'unanimité

12.2. M.T.Q. – Panneaux signalisation rue Brassard

709-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de demander au Ministère des transports :

- Rue Brassard : entre les rues des Aulnaies et Saint-Maurice (Ouest et Est) interdiction d'arrêt des deux côtés de la rue Brassard (panneaux Arrêt interdit (P160-1-D).
- Rue Brassard. Installation d'un panneau de signalisation Arrêt interdit (P160-1-D) entre le 1 novembre et le 1 avril, en face de la propriété de l'Hôtel Central (510, rue Brassard). Le reste de l'année le stationnement est permis de ce côté de la rue.

Adopté à l'unanimité.

13. Sécurité Publique

13.1. Pompier volontaire apprenti - Embauche

710-2017

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'embaucher M. Michel Goulet à titre de pompier volontaire apprenti avec une période de probation d'un an à partir de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

13.2. MRC de la Matawinie - Autorisation accès aux rapports d'évènements

711-2017

CONSIDERANT QUE la loi sur la sécurité incendie (LRQ, chap. S3-4) prévoit que :

Art. 13 : « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma... »

Art. 34 : « toute les municipalités locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causées et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des évènements. »

CONSIDERANT QUE le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDERANT QUE la MRC de Matawinie a mandaté la société Manaction inc, à titre de chargé de projets afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDERANT QUE la révision dudit schéma requiert un nombre important de données, tels que les montants des pertes matérielles, les types d'interventions, etc. détenues par les services de sécurité incendie des municipalités locales;

CONSIDERANT QUE certaines municipalités locales ne sont pas en mesure de fournir ces données à la MRC;

CONSIDERANT QUE les données requises sont compilées par le ministère de la sécurité publique à partir des rapports d'incendie DSI-2003;

CONSIDERANT QUE pour simplifier les processus d'analyse, il serait préférable d'obtenir l'ensemble des données d'une seule source;

CONSIDERANT QUE pour obtenir l'accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l'autorisation des municipalités locales.

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : François Dubeau

D’AUTORISER le chargé de projet, la société Manaction inc. D’accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le service de sécurité incendie de Saint-Michel-des-Saints;

DE DEMANDER au chargé de projet de re transférer à la municipalité l’ensemble des données relatives à la municipalité, une fois celle-ci analysées et compilées.

Adoptée à l’unanimité

14. Administration

14.1. Syndicat des copropriétaires du 151, rue Camille – Avis de Convocation

712-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu de mandater la firme Asselin Avocats pour l’émission des avis de convocation à une réunion des membres du syndicat des copropriétaires du 151, rue Camille à une date à être fixée par M. Réjean Guin, Maire et M. François Dubeau, Maire suppléant;

Adopté à l’unanimité.

14.2. Résolution 109-2015 - Amendement

713-2017

Proposé par : Guylaine Gagné
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'amender la résolution 109-2015 par le texte suivant :

«D'autoriser Marie-Eve St-Georges, directrice des Loisirs et de la Culture, à présenter une demande de subvention pour le programme Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (MADA) afin de réaliser une piste cyclable sur le territoire urbain de la Municipalité et à signer le protocole d'entente.

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet»

Adopté à l'unanimité.

14.3. TECQ 2014-2018 – Projets réalisés

714-2017

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par : Gilles Boisvert
Appuyé par : Guylaine Gagné

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par

le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Ma municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

14.4. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

715-2017

Proposé par : Guylaine Gagné

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 31,000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité.

14.5. Hydro Québec - Programme mise en valeur intégrée

716-2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du Projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC e la Matawinie s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 2,537,500\$ et que les organismes admissibles de la MRC de la Matawinie se sont entendus pour la partager comme suit :

Lac-Devenyns (NO)	38,500\$
Baie-de-la-Bouteille (NO)	286,000\$
Lac-Matawin (NO)	13,200\$
Saint-Michel-des-Saints (M)	415,800\$
Saint-Zénon (M)	331,700\$
Saint-Guillaume-Nord (NO)	322,500\$
Sainte-Émélie-de-L'Énergie (M)	275,900\$
Saint-Côme (P)	109,500\$
Sainte-Béatrix (M)	22,300\$
Saint-Adolphe-Rodriguez (M)	348,900\$
Rawdon (M)	373,200\$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 16 février 2017, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints adhère au Programme de mise en valeur intégrée, demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée, autoriser Mme Marie Ève St-Georges à déposer les formulaires Fiche d'initiative pour les projets d'immobilisations et mandater le maire ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

14.6. MRC de la Matawinie projet Camping forêt Ouareau –Retrait du Cautionnement emprunt 773,000\$

717-2017

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie a adopté le cautionnement du prêt de la SDPRM pour le projet de camping dans le parc régional de la forêt Ouareau, secteur Canard Blanc au montant maximal de 773,000\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a voté contre l'adoption du cautionnement du prêt de la SDPRM pour le projet de camping dans le parc régional de la forêt Ouareau, secteur Canard Blanc au montant maximal de 773,000\$;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints exerce son droit de retrait (tel que stipulé à l'article 3 du règlement 96-2003 et au règlement 155-2013) et ne cautionne pas le prêt de la SDPRM pour le projet de camping dans le parc régional de la forêt Ouareau, secteur Canard Blanc au montant maximal de 773,000\$.

Adopté à l'unanimité.

14.7. Amendement au code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au gouvernement du Québec

718-2017

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d’obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU’EN vertu de l’article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QU’IL serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d’une séance extraordinaire d’être entendu par les autres membres du conseil et le public;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

De demander au Gouvernement du Québec d’amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d’être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et au député de Berthier, M. André Villeneuve.

Adopté à l’unanimité.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

719-2017

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Boisvert

La séance est levée à 21h15.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière